

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO  
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS  
TRANSPARENCE - EQUITE - PROBITE

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

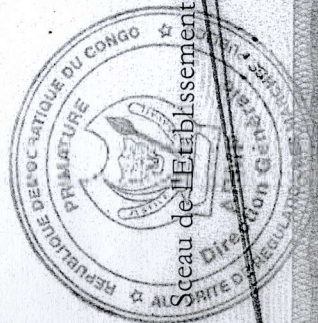
## ATTESTATION DE PAIEMENT DE LA REDEVANCE N° 043/2026

A L'ENTREPRISE VEHICULES ET MACHINES DU CONGO Sarl « VEMACO Sarl ».

Après avoir reçu le contrat du marché relatif à l'acquisition des équipements d'un centre de santé à Tshala, conclu avec la Dot-Metalkol, pour un montant total hors taxe dollars américains trois cent cinquante-cinq mille six cent sept, cinquante-quatre centimes (USD 355 607,54) et confirmé le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains deux mille quatre cent quatre-vingt-neuf, vingt-cinq centimes (USD 2 489,25), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 10/02/2026

Directeur Administratif et Financier



Directeur Général

0000043